

PIÈCES À FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION EN FORMATION INFIRMIÈRE 2025 **CANDIDATS PARCOURSUP**

DOSSIER ADMINISTRATIF (à envoyer sous 1 semaine)

- La fiche d'inscription complétée ;
 - Un chèque de 178.00 € à l'ordre du Trésor Public correspondant aux Droits Universitaires.
 - La photocopie recto/verso de votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou carte de séjour) en cours de validité (les 2 faces de la pièce d'identité doivent être sur imprimées sur le seul recto d'une feuille A4) ;
 - L'inscription définitive à l'IFSI est subordonnée à la fourniture d'une des pièces suivantes :
 - La copie du baccalauréat et du relevé de notes mentionnant votre numéro INE ;
 - La copie du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)
 - En cas d'obtention d'un diplôme étranger, la présentation de votre diplôme permettant l'accès aux études supérieures, que vous aurez préalablement fait certifier par l'organisme ENIC-NARIC (nous vous invitons à entamer les démarches le plus rapidement possible au regard des délais d'exécution de la procédure) ;
 - La copie de l'ensemble de vos diplômes obtenus mentionnés sur la plateforme Parcoursup ;
 - Un Relevé d'Identité Bancaire à votre nom ;
 - La photocopie de l'attestation de responsabilité civile individuelle fournie par votre compagnie d'assurance en cours de validité. Concernant les périodes de stages, vous serez assuré par notre institut ;
 - Un certificat de scolarité de l'année 2024-2025 si vous êtes sorti(e) du système scolaire depuis moins d'un an ;
 - L'engagement financier à remplir par votre employeur ou votre organisme de formation professionnelle, uniquement si vous êtes salarié(e) ;
 - Une attestation d'inscription à France Travail si vous dépendez de cet organisme ;
 - Les justificatif(s) des engagements associatif/bénévolat/volontariat etc. renseignés sur la plateforme Parcoursup ;
 - Si vous êtes titulaire du permis de conduire :
 - La copie de votre permis de conduire,
 - La copie de votre carte grise.
- ➔ **L'ensemble du dossier administratif** est à envoyer sous enveloppe, au format A4, à l'adresse suivante :

IFSI – IFAS
Centre Hospitalier Annecy Genevois
1 avenue de l'Hôpital - BP 90074 - 74374 ÉPAGNY METZ-TESSY

DOSSIER MÉDICAL (à envoyer au plus vite)

- **Le calendrier vaccinal à faire remplir par un médecin**
 - Joindre la copie des vaccinations et maladies infantiles à jour du carnet de santé
- NB :** si aucune injection vaccinale anti hépatite B n'a été réalisée à ce jour, le schéma **accéléré est à privilégier afin de pouvoir intégrer les stages.** (cf extrait du calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2024 (04/ 2024), du ministère du travail, de la santé et des solidarités) : Conformément à l'AMM du vaccin **ENGERIX® B20 µg**, le

*schéma accéléré comporte l'administration en **primo-vaccination de 3 doses en 21 jours (J0, J7, J21)**, suivies d'un rappel 12 mois.*

- Joindre la copie des résultats du laboratoire : sérologie anticorps anti Hbs

- **Le certificat d'aptitude ci-joint à faire remplir par un Médecin Agréé** (Liste des Médecins agréés pour la Région Auvergne Rhône-Alpes à retrouver sur le site : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/liste-des-medecins-et-specialistes-agrees> puis choisir votre département).

- ➔ **L'ensemble du dossier médical** est à envoyer sous enveloppe, au format A4, à l'adresse suivante :

Service de Santé au Travail du Centre Hospitalier Annecy Genevois
1 avenue de l'Hôpital - BP 90074 - 74374 ÉPAGNY METZ-TESSY

CONTRIBUTION DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

- **Cette contribution, de 105 €, doit être obligatoirement acquittée sur le site internet :** <https://cvec.etudiant.gouv.fr>
- **Particularité pour les étudiants boursiers :** vous êtes exonérés du paiement de la CVEC mais vous devez néanmoins vous inscrire.
- ➔ **Nous transmettre impérativement la photocopie de l'attestation de la CVEC au plus tard le jour de la rentrée universitaire.**
- **Si votre formation est prise en charge (employeur ou organisme de formation professionnelle), vous n'avez pas de démarche à effectuer.**

INFORMATIONS

➤ **Tenues professionnelles**

L'achat d'au moins une tenue professionnelle nominative (tunique - pantalon) pour les ateliers pratiques vous sera demandé. **Un prestataire sera présent le jour de la pré-rentrée** pour proposer l'achat de tenue(s) à un **tarif de 20 €** (tunique étiquetée à votre nom et pantalon). **Si vous êtes intéressé(e), vous devrez vous munir d'un chèque.**

➤ **Demande de bourse du conseil régional auvergne-rhône-alpes**

Vous pouvez accéder à la demande en ligne, via le site Internet de la Région : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/obtenir-une-bourse-pour-suivre-une-formation-dans-le-secteur-sante-social>

Le **code d'accès** correspondant à notre établissement est **SD6atY7**

➤ **Logements**

Vous pouvez consulter les offres de location sur le site : <https://www.logement-etudiant-annecy.fr/>

La pré-rentrée aura lieu le VENDREDI 29 AOÛT 2025 de 9h00 à 12h00
(Présence obligatoire)

La rentrée universitaire est fixée au LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE 2025 à 9h00

Le planning de la 1^{ère} semaine de cours sera consultable sur notre site Internet à partir du Mercredi 20 août 2025.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le secrétariat de l'IFSI au 04 50 63 62 55

Votre dossier doit être impérativement complet.
Tout dossier incomplet ne sera pas traité.